

Budget rectificatif 2018 n°2

Note de l'ordonnateur

Conseil d'administration du
10 juillet 2018

Contexte

Le 13 mars 2018, le conseil d'administration (CA) s'est prononcé sur le budget rectificatif n°1 (BR1) 2018. Il permettait de prendre en compte les nouvelles recettes alors notifiées à l'établissement depuis la préparation du Budget Initial (BI), ainsi que le compte financier 2017 (résultat et Fonds de Roulement (FDR)). L'objectif était de les utiliser pour accroître le financement des missions qui constituent le cœur de métier de l'université et de réaliser des opérations d'envergure en matière d'investissement.

Le présent budget rectificatif permet de prendre en compte les recettes et dépenses équilibrées des composantes ainsi que les opérations liées à la Loi d'Orientation et de Réussite des Etudiants (ORE) et le Pacte Grandes Ecoles financé pour partie par la Région. Il permet, enfin, de faire face aux évolutions des besoins en terme patrimonial.

La note de l'ordonnateur est un document stratégique qui fait le lien entre les activités de l'université, leur traduction budgétaire et leur soutenabilité.

Afin de faciliter la compréhension des membres du conseil d'administration, la présentation de la note de l'ordonnateur reprend la structure de la note du budget initial en respectant la logique des tableaux obligatoires en mode GBCP :

- 1) Autorisations budgétaires :
 - Tableau des autorisations d'emplois,
 - Tableau des autorisations budgétaires,
 - Tableau des dépenses par destination et des recettes par origine,
- 2) Equilibre financier :
 - Tableau d'équilibre financier,
 - Tableau des opérations pour compte de tiers,
- 3) Analyse de la soutenabilité,
En complément des éléments qui précèdent,
 - Tableau de situation patrimoniale,
 - Plan de trésorerie,
 - Tableau des opérations liées aux recettes fléchées,
 - Tableau des opérations pluriannuelles,
 - Tableau de synthèse budgétaire et comptable.

Pour garantir une meilleure lisibilité de la présente note, les tableaux présentés correspondent à des synthèses ou à des extraits des tableaux réglementaires. L'ensemble des documents budgétaires est présenté en annexe.



LE BUDGET RECTIFICATIF N°2 2018 – VISION GENERALE

Le présent budget rectificatif n°2 permet de prendre en compte plusieurs recettes nouvelles :

A. De nouvelles recettes propres :

- La régularisation d'encaissements sur les gestions précédentes pour 400k€
- Le Pacte Grandes Ecoles pour 153k€
- Les nouvelles recettes des composantes et services pour 1 190k€ comprenant pour l'essentiel 519k€ de subventions, 209k€ de formation continue, 134k€ de droits d'inscription et 93k€ de taxe d'apprentissage.

B. Une augmentation de notre dotation de SCSP de 873k€ correspondant au financement de la compensation de la hausse de la CSG et aux contributions apportées par la loi ORE et Parcoursup.

Face à ces recettes, l'URCA prend en charge les nouveaux besoins des composantes financés au moyen de leurs ressources propres.

La compensation de la hausse de la CSG (480 k€) correspond à une dépense nouvelle, évaluée agent par agent par la DRFIP. La complexité de cette évaluation avait conduit à une solution d'attente au BI et au BR1. Il convient maintenant d'intégrer au BR2 cette dépense à hauteur de la compensation reçue.

Au-delà de ces opérations équilibrées, les recettes apportées par la loi ORE, le dispositif Parcoursup et les nouveaux financements obtenus dans le cadre de la mobilité permettent à l'université de conforter le soutien apporté aux étudiants.

Enfin, des réajustements sont pris en compte en termes de patrimoine par une augmentation des dépenses de fonctionnement visant, comme en BR1, à accélérer le retour à un niveau de dépenses nécessaire au bon entretien des campus. En investissement, l'affinement des projets de réhabilitation du bâtiment 13 et de l'installation du pôle DEVU et étudiants engendre des reprogrammations sur 2019. Dans le même temps, les financements apportés par Parcoursup permettent la réalisation d'investissements nouveaux en termes de constructions et de rénovations d'équipements pédagogiques.

Au final, ces opérations conduisent à une diminution de 202k€ du résultat budgétaire qui reste positif à +251k€ et à une baisse de 1 341k€ du prélèvement prévisionnel sur FDR, donc à une augmentation équivalente du FDR prévisionnel le portant à 19 940k€.



1. Les emplois et les autorisations budgétaires :

Le CA doit se prononcer sur le niveau des emplois et des crédits (AE et CP) par nature de dépenses. Il vote ainsi les limites annuelles « plafonds » de l'action de l'ordonnateur en matière d'emplois, d'engagement et de paiement des dépenses.

Il convient de rappeler que, dans les états GBCP, la comptabilité budgétaire retrace les engagements annuels et les flux de trésorerie (encaissements et décaissements de l'année). Les opérations comptables de fin d'exercice ainsi que les prestations internes n'y figurent pas.

1.1. Les emplois

Le plafond total de l'établissement porte sur l'ensemble des emplois rémunérés par l'URCA. Il se compose des emplois délégués par l'Etat (plafond maximal notifié par l'Etat de 2 261 ETPT) et des emplois financés sur ressources propres.

Il est en évolution mineure par rapport au BR1 par la prise en compte de postes sur 4 mois au titre du Pacte Grandes Ecoles (+2/3 ETPT).

Pour le BR2 2018, la prévision de consommation des emplois de l'URCA se décompose ainsi :

- le plafond Etat arrondi à 2 017 ETPT contre 2 016 en BR1 et 2 006 en BI
- le plafond sur ressources propres estimé à 307 ETPT comme en BR1 contre 290 en BI.

4

1.2. Les autorisations d'engagements :

Elles représentent les capacités d'engagement de dépenses de l'université qui sont ouvertes pour les montants limitatifs suivants :

Tableau A : Evolution des autorisations d'engagement par enveloppe budgétaire

	AE				
	BI 2018	BR1 2018	Variation BR1/BI (montant)	BR2 2018	Variation BR2/BR1 (montant)
Personnel	161 968 241	162 196 369	228 128	162 959 307	762 938
Fonctionnement et intervention	25 215 218	26 616 006	1 400 788	29 149 571	2 533 565
Investissement	12 914 281	21 821 669	8 907 388	20 379 400	-1 442 269
TOTAL	200 097 740	210 634 044	10 536 304	212 488 278	1 854 234



Enveloppe de dépenses de personnel :

Les crédits de rémunération sont ouverts à hauteur de 162 959k€, en augmentation de 763k€ (0,47%) par rapport au BR1.

L'enveloppe des dépenses de personnel évolue principalement du fait de la compensation de hausse de la CSG à hauteur de 480k€.

Par ailleurs, elle est également impactée par l'adoption de la Loi ORE du 19 décembre 2017. Dans ce cadre, l'URCA bénéficie de 129 k€ pour assurer une meilleure réussite et une meilleure insertion professionnelle par un accompagnement personnalisé dès la première année de formation.

Plusieurs dispositifs seront mis en œuvre au moyen de cette enveloppe ORE :

- des cours réalisés en petits groupes
- des cours relatifs à l'acquisition de méthodes d'apprentissage
- un suivi individualisé réalisé par un étudiant et/ou un enseignant référent
- un suivi administratif de l'étudiant pour son projet personnalisé.

Par ailleurs, une enveloppe de 30k€ a été obtenue pour le traitement des dossiers des candidatures Parcoursup. Cette enveloppe est en cours de répartition aux collègues ayant participé aux différentes commissions.

De plus, dans le cadre des projets de financement du Pacte Grandes Ecoles porté par la Région, l'université obtiendra 18k€ afin de rémunérer un coordinateur de projet et un ingénieur pédagogique sur 16 mois (ESI Reims et création d'une école interne d'ingénieurs). La part restant à charge de l'établissement s'élève à 12k€ intégrée dans l'enveloppe votée dans le BI.

Enfin, des moyens nouveaux sont alloués aux composantes à hauteur de 106k€ intégralement financés par leurs ressources propres.

Compte tenu de ces éléments, l'enveloppe masse salariale s'avère quasi-stable par rapport au BR1 (+0,47%). De plus, cette variation n'a aucun impact sur le résultat dans la mesure où les augmentations constatées sont intégralement financées par des ressources nouvelles ou demeurent dans l'enveloppe votée en BR1.



Enveloppe de dépenses de fonctionnement :

L'enveloppe de fonctionnement progresse de 2 534k€ (9,52 %) par rapport au BR1 2018 pour atteindre un montant total de 29 150k€.

Après l'augmentation actée en BR1 destinée à une meilleure couverture des dépenses de fonctionnement de l'université, le BR2 connaît à nouveau une augmentation de ces dépenses dans la même logique consistant à conforter la réalisation de ses missions.

Il convient, dans un premier temps, de neutraliser une augmentation en dépenses comme en recettes de 943k€ liée au traitement des prestations internes. En effet, compte tenu d'un dysfonctionnement du logiciel SIFAC, les prestations internes doivent être inscrites en dépenses comme en recettes, chez l'acheteur comme le vendeur. Cela conduit à doubler ces postes indument dans le budget, sans impact sur le résultat.

L'enveloppe la plus importante, soit 550k€, est allouée à la DPLDD afin de lui permettre de prendre en charge des dépenses nouvelles. Ces dernières résultent pour l'essentiel de l'externalisation croissante des activités de nettoyage des locaux (245k€) et de la tonte des espaces verts (96k€). Est également prise en compte l'augmentation des prestations de sécurité afin de se conformer à de nouvelles circulaires réglementaires et des prestations exceptionnelles dans le cadre de l'actualisation des normes applicables aux établissements recevant du public.

De plus, comme en matière de masse salariale, le projet de financement du Pacte Grandes Ecoles conduit à l'inscription d'une dépense nouvelle de 52k€ financée à hauteur de 35k€ soit une charge nette de 17k€. Ces dépenses permettront principalement l'aménagement d'espaces de co-working ainsi que la prise en charge de frais de communication.

Par ailleurs, une dotation de 43k€ est ouverte au profit de la recherche compte tenu de l'encaissement tardif de recettes sur 2017 qui n'ont pu donner lieu à réalisation des dépenses associées (projets financés par l'Institut Universitaire de France).

Une enveloppe est également prévue pour 13k€ afin de financer le recrutement sur 4 mois des services civiques ainsi qu'une enveloppe de 20k€ dans le cadre du dispositif Parcoursup allouée à la location de structures sportives.

Enfin, les dépenses nouvelles des composantes et services sont prises en compte à hauteur de 584k€ intégralement financés, notamment par des droits d'inscription pour 88k€, des subventions pour 246k€ et de la taxe d'apprentissage pour 73k€. Ces dépenses sont réparties sur de nombreuses entités pour des montants le plus souvent modestes.

Il convient de relever plus particulièrement les financements complémentaires (+30%) obtenus dans le cadre de la mobilité Erasmus en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et l'obtention d'une subvention pour un projet d'échanges pluriannuel avec la Russie à destination des étudiants et des personnels.



Enveloppe de dépenses d'investissement

L'enveloppe d'investissement diminue de 1 442k€, soit -6,61% par rapport au BR1 2018 pour atteindre 20 379k€.

Cette diminution de l'enveloppe d'AE en investissement s'explique par la reprogrammation sur 2019 d'une partie des fonds prévus dans le cadre des travaux bâtimentaires, compte tenu de l'avancée des procédures de passation des marchés puis des travaux :

- 966k€ sont reprogrammés pour la rénovation du bâtiment 13. Dès l'été 2018, les travaux d'étanchéité seront intégralement menés et une partie des travaux d'aménagement intérieur sera conduite d'ici la fin de l'année. En 2019, sont prévus la fin de ces travaux ainsi que l'isolation thermique des façades.
- 1 350k€ sont reprogrammés pour l'installation de la DEVU et du pôle étudiants sur le campus Croix Rouge. L'année 2018 est consacrée pour l'essentiel à une phase de réflexion en interne afin de définir les contours précis du projet et au démarrage de la phase d'étude.

A l'inverse, dans le cadre du dispositif Parcoursup 214k€ sont affectés à des constructions ou rénovations d'équipement pédagogique ainsi qu'à l'acquisition de matériels pédagogiques ou numériques. Ces nouveaux investissements ont pour objet d'accompagner les ouvertures de places dans les filières sous tension. Sont notamment financés la rénovation de la piste d'athlétisme, du terrain de rugby et la mise en place d'une vidéotransmission des enseignements entre amphithéâtres.

Des opérations nouvelles sont également prises en compte. Ainsi, toujours dans le cadre du projet de financement du Pacte Grandes Ecoles, 200k€ financés à hauteur de 50% par la Région, permettront l'achat de divers équipements (dynamomètre et matériel énergie nouvelle).

Par ailleurs, sont intégrées de nouvelles dépenses d'équipements numériques pour 210k€ permettant de doter en audiovisuel les amphithéâtres du Moulin de la Housse, de remplacer les visioconférences de l'ESPE et d'acquérir du matériel informatique pour le CUT.

Enfin, des investissements intégralement financés sur ressources propres sont inscrits à hauteur de 633k€. Parmi eux, deux projets importants se dégagent :

- le financement du simulateur P4P (chirurgie thoracique) par l'ARS pour 200k€
- les travaux de voirie de l'IUT de Troyes pour 220k€ financés par Troyes Champagne Métropole.



1.3. Les crédits de paiement

Les crédits de paiement représentent le plafond d'autorisations de paiement et permettent de régler les dépenses sur l'exercice 2018, quelle que soit l'année au cours de laquelle elles ont été engagées.

Impactant la trésorerie de l'établissement, le montant des crédits de paiement représente donc le montant prévisionnel des dépenses à réaliser, en 2018, sur le budget de l'université. Au titre du BR2, l'enveloppe de CP s'élève à 213 732€, en augmentation de 2 254k€.

Tableau E : Evolution des crédits de paiement par enveloppe budgétaire

	CP				
	BI 2018	BR1 2018	Variation BI/BR1	BR2 2018	Variation BR2/BR1 (montant)
Personnel	161 968 241	162 196 369	228 128	162 959 307	762 938
Fonctionnement et intervention	26 449 831	27 850 619	1 400 788	30 384 184	2 533 565
Investissement	13 123 338	21 430 726	8 307 388	20 388 457	-1 042 269
TOTAL	201 541 410	211 477 714	9 936 304	213 731 948	2 254 234

1.4. La répartition des enveloppes de dépenses

Tableau F : Répartition des dépenses par mission

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	79 896 623	79 896 623	6 454 512	6 454 512	2 432 372	2 432 372	88 783 507	88 783 507
Recherche	51 097 870	51 097 870	6 103 782	6 103 782	11 327 388	11 327 388	68 529 040	68 529 040
Pilotage et support	30 633 946	30 633 946	15 533 876	16 768 489	6 603 640	6 612 697	52 771 462	54 015 132
Soutiens aux étudiants	1 330 867	1 330 867	1 057 401	1 057 401	16 000	16 000	2 404 268	2 404 269
Total	162 959 307	162 959 307	29 149 571	30 384 184	20 379 400	20 388 457	212 488 278	213 731 948

A. AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ UNIVERSITÉ (en AE)

La formation

L'ensemble des budgets de formation des composantes représente un montant ouvert en dépenses de 88 784k€, en hausse de 1 024k€ par rapport au BR1.

Cette augmentation est liée pour 270k€ au projet Pacte Grandes Ecoles, pour 393k€ à la mise en place de la loi ORE et de Parcoursup et pour 200k€ au simulateur P4P.



Pour le reste, les actions correspondent à l'activité courante de l'établissement répartie entre les différentes composantes et financée au moyen de leurs ressources propres.

La recherche

L'enveloppe octroyée à la recherche dans le cadre du BR2 correspond à 43k€ lié au glissement de 2018 à 2019 des dépenses au titre de crédits IUF 2018.

Les fonctions de pilotage et support

Les moyens complémentaires en fonctionnement s'élèvent à 1 010k€. Cette évolution s'explique à la baisse par la reprogrammation sur 2019 d'une partie des travaux du bâtiment 13 et de l'installation de la DEVU sur le campus Croix Rouge. Cette baisse est contrebalancée par le retraitement technique des prestations internes, les moyens nouveaux alloués à la DPLDD et à la DN et la compensation de la CSG par le biais de la SCSP.

Enfin, sont également pris en compte les investissements en infrastructures et en matériels financés dans le cadre de Parcoursup.

Soutien aux étudiants

La ligne dédiée fait apparaître l'augmentation des bourses Erasmus ainsi que le projet de Mobilité Internationale de Crédits (MIC) avec la Russie. Ces deux projets s'élèvent à 134k€ pour 2018 et courent sur plusieurs années.

Par ailleurs, la Fondation apporte son financement à un incubateur destiné à soutenir l'initiative étudiante dans le cadre d'activités entrepreneuriales ainsi qu'à des bourses d'études pour le bachelor « œnotourisme patrimoine et sensorialité ».

B. AU SEIN DES AUTRES SOCIÉTÉS

Réseau des établissements d'enseignement supérieur et de recherche champardenais

Le budget rectificatif permet d'affiner la nature de ses autorisations de dépenses. Un transfert de 50k€ est opéré de son enveloppe de fonctionnement vers la dotation en investissement.



Autres services à comptabilité distincte (SACD)

Aucun changement n'est enregistré en budget rectificatif.

2. L'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier est, sous le régime du décret GBCP, l'outil d'appréciation de l'équilibre du budget soumis au vote du CA. Il met en évidence les besoins et les moyens de couverture mobilisables pour toutes les opérations ayant un impact sur la trésorerie.

La différence entre les recettes prévisionnelles et les crédits de paiement constitue le solde budgétaire. Ce tableau d'équilibre se présente comme suit :

Tableau G : Tableau des équilibres budgétaires

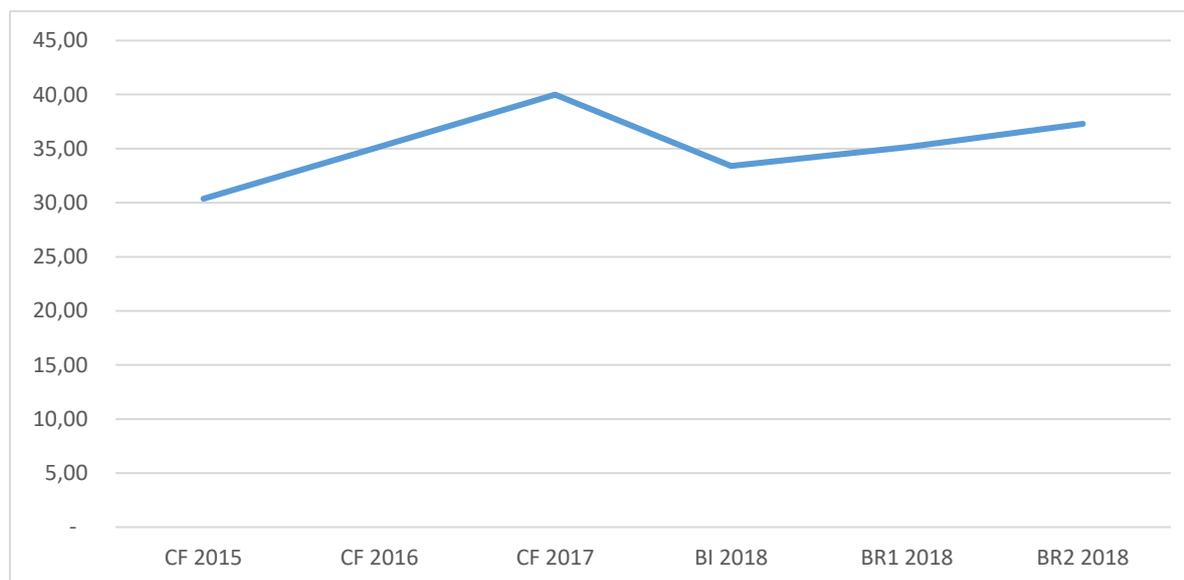
Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
	BR2 2018	Ecart Br2 2018/ BR1 2018	Ecart Br2 2018/ BR1 2018	BR2 2018	
Solde budgétaire (déficit) *	1 524 155	- 1 340 948			Solde budgétaire (excédent) *
dont solde budgétaire budget principal	1 748 755	- 1 340 948			dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget du SAIC					dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire CFA					dont solde budgétaire CFA
dont solde budgétaire Fondation				224 600	dont solde budgétaire Fondation
dont solde budgétaire Réseaux des établissements					dont solde budgétaire Réseaux des établissements
Remboursements d'emprunts					Nouveaux emprunts
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	365 200	11 200	11 200	365 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	1 200 000	-		300 000	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	3 089 355	- 1 329 748	et 11 200	665 200	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation abondement de trésorerie			ou - 1 340 948	2 424 155	Variation Prélèvement de trésorerie
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***			ou		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée			ou - 1 340 948	2 424 155	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	3 089 355	- 1 329 748	et - 1 329 748	3 089 355	TOTAL DES FINANCEMENTS

Il retrace à la fois les opérations budgétaires et non budgétaires impactant la trésorerie de l'établissement et fait apparaître une variation négative de la trésorerie de 2 424k€ au titre de l'exercice 2018. Ce solde déficitaire s'avère inférieur à celui constaté au BR1 compte tenu de la reprogrammation d'une partie des investissements bâtimentaires.

Il convient de remarquer que les SACD conservent leur solde budgétaire du BI.



Tableau H : Evolution du FDR en jours de dépenses de fonctionnement



Le FDR total de l'URCA s'établit à 19 940k€, soit 37 jours de financement des dépenses de fonctionnement. Il permet ainsi d'inscrire, de manière durable, l'établissement au-dessus du seuil de sécurité de 30 jours.

3. Analyse de la soutenabilité

3.1. Les recettes inscrites au budget

Tel que détaillé plus haut (*cf.* le BR2 2018 – vision générale), la construction du présent BR s'appuie sur 3 095k€ de recettes supplémentaires en fonctionnement et 501k€ en investissement.

Pour permettre de couvrir ses dépenses, l'université dispose de trois sources externes de financement :

- la subvention pour charge de service public, qui représente 79,8 % des recettes
- les ressources propres globalisées, qui représentent 9,4 % des recettes
- les ressources propres fléchées, qui représentent 10,8 % des recettes.

A ces ressources, s'ajoute un prélèvement sur le FDR de 1 524k€.

Tableau I : Evolution des recettes

	BI 2018	BR1 2018	Variation BR1/BI	BR2 2018	Variation BR2/BR1
SCSP	166 273 522	168 418 542	1,29%	169 291 242	0,52%
Recettes globalisées	16 931 558	17 457 260	3,10%	20 005 742	14,60%
Recettes fléchées	18 878 525	22 736 809	20,44%	22 910 809	0,77%
Total	202 083 604	208 612 611	3,23%	212 207 793	1,72%



A. LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)

La SCSP est inscrite au BR2 pour un montant de 169 291k€, soit une augmentation, par rapport au BR1, de 873k€. Cette évolution est liée à la compensation de la CSG pour 480k€, l'intégration des financements de Parcoursup pour 234k€ et de la loi ORE pour 159k€.

B. LES RESSOURCES PROPRES GLOBALISEES

Ces ressources propres globalisées intègrent principalement 400k€ de recettes sur années antérieures facturées en 2018 ainsi que l'opération technique de retraitement des prestations internes équilibrées en dépenses et en recettes pour 943k€.

S'ajoutent à ces ressources, des recettes de subventions pour 395k€ dont la majorité provient des financements de Troyes Champagne Métropole et de la région dans le cadre du Pacte Grandes Ecoles.

Enfin, il convient de noter une augmentation des droits d'inscription de 134k€ essentiellement pour les formations à venir de l'Institut de la Vigne et du Vin ainsi que pour l'UFR de Médecine ainsi que de la formation continue pour 161k€ et de la taxe d'apprentissage pour 73k€.

12

C. LES RESSOURCES PROPRES FLECHEES

Les ressources propres fléchées augmentent par rapport au BR1 de 174k€ dont, pour l'essentiel, les opérations de mobilité Erasmus et dans le cadre du projet MIC.

3.2. Les opérations techniques comptables

Les dotations et reprises aux amortissements n'impactent pas les autorisations budgétaires mais elles sont prises en comptes (cf. tableau 6 en annexe) pour le calcul du résultat. En effet, le compte financier 2017 a permis d'actualiser au BR1 les montants attendus.

Aucune modification n'est enregistrée au BR2.



3.3. La soutenabilité de l'exercice

En terme comptable, l'université dégage un résultat positif de 251k€, en diminution de 202k€ par rapport au BR1. Cette diminution du résultat permet pour l'essentiel de financer le fonctionnement en matière de patrimoine.

La CAF diminue à due concurrence pour s'établir à 5 372k€, et permet ainsi de couvrir une partie des besoins liés à l'investissement. Les tableaux et graphiques ci-dessous illustrent ces constats.

Tableau J : Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR2 2018	Ecart BR2 2018 /BR1 2018	PRODUITS	BR2 2018	Ecart BR2 2018 /BR1 2018
Personnel	162 959 307	762 938	Subventions de l'Etat	169 291 242	872 700
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée	-	-
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	41 754 612	2 533 565	Autres subventions	-	-
			Autres produits	35 673 189	2 221 951
TOTAL DES CHARGES (1)	204 713 919	3 296 503	TOTAL DES PRODUITS (2)	204 964 431	3 094 651
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	250 513	201 852	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	204 964 431		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	204 964 431	

	BI 2018	BR1 2018	Ecart Br1 2018/ BI 2018	BR2 2018	Ecart BR2 2018 /BR1 2018
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 506 659	452 364	- 2 054 295	250 513	- 201 852
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 449 918	11 370 428	920 510	11 370 428	-
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	6 338 163	6 249 024	- 89 139	6 249 024	-
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			-		-
- produits de cession d'éléments d'actifs			-		-
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-		-
= CAF ou IAF*	6 618 414	5 573 768	- 1 044 646	5 371 917	- 201 852

Tableau K : Evolution du résultat depuis 2015

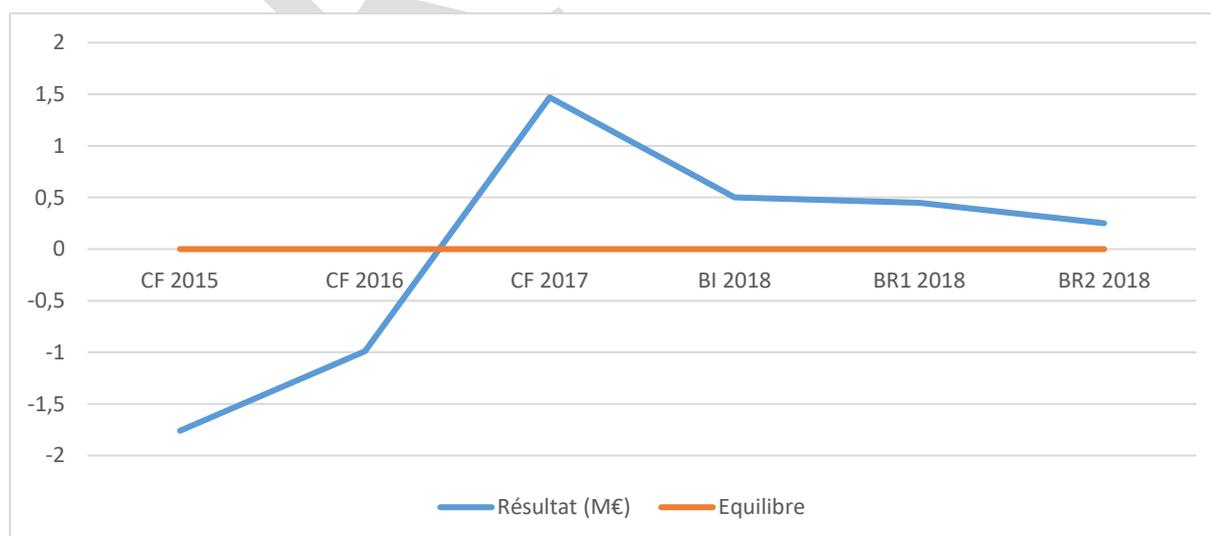


Tableau L : Situation patrimoniale 2018 en droits constatés et évolution du FDR

Budget rectificatif 1 2018	
Prélèvement sur FDR après BR1	- 2 865 103,00
Budget Rectificatif 2 2018	
Diminution du résultat	- 201 852
Reprogrammation des dépenses d'investissement	+ 1 916 000
Nouveaux investissements financés sur FDR	- 373 200
Prélèvement sur FDR après BR2	- 1 524 155

EMPLOIS	BR2 2018	Ecart BR2 2018 /BR1 2018	RESSOURCES	BR2 2018	Ecart BR2 2018 /BR1 2018
Insuffisance d'autofinancement*			Capacité d'autofinancement*	5 371 917	- 201 852
Investissements	20 388 457	- 1 042 269	Subventions de l'Etat		-
Remboursement des dettes financières			Autres ressources	13 492 386	500 531
			Augmentation des dettes financières		-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	20 388 457	- 1 042 269	TOTAL DES RESSOURCES (6)	18 864 303	298 679
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6) - (5)			PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) =	- 1 524 154	1 340 948

3.4. La trésorerie

La trésorerie s'élève à 22 990k€ à l'issue du BR1. Elle est estimée à 24 331k€ au terme du BR2, en augmentation de 1 341k€

La reprogrammation d'une partie des opérations bâtimementaires a un effet positif sur le niveau de la trésorerie 2018 et viendra impacter la trésorerie 2019.

